

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 313

présenté par

Mme Ramassamy, M. Masson, M. Sermier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Poletti,
Mme Hérin, Mme Meunier, Mme Valentin et M. Dunoyer

ARTICLE 32

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« six »

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'évolution de la société française, des normes européennes, des technologies, des sciences, de la médecine et de l'intelligence artificielle imposent une évaluation plus régulière de l'application des lois de bioéthique par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.